




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110523-15601-DE-1-1_0
Date de signature : 25/05/11
Date de réception : mercredi 25 mai 2011
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.564**

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : POLITIQUE DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES -  
DIAGNOSTICS ET DEMANDES DE SUBVENTION**

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Brigitte DEVESA, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Chantal DAVENNE à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Sophie JOISSAINS, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



## Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction Des Musées &  
Du Patrimoine Culturel

## RAPPORT POUR LE **CONSEIL MUNICIPAL** DU 23/05/11

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique** : VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : POLITIQUE DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES -  
DIAGNOSTICS ET DEMANDES DE SUBVENTION - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

**Le Pavillon de Vendôme**, la plus séduisante des folies aixoises, fut édiée en 1665 puis modifiée à diverses reprises au XVIIIe et à la fin du XIXe siècle en particulier pour ce qui concerne le jardin. Il abrite aujourd'hui un musée dont le Projet scientifique et culturel est en cours de redéfinition. Divers désordres étant apparus et pour accompagner le nouveau projet, il convient dans une étude préalable, d'établir un diagnostic complet du monument ( état de la structure, des bâtiments annexes, sanitaire, du jardin, relevé d'ensemble, état des façades, etc. ).

**L'ancien Archevêché** abrite le musée des Tapisseries qui doit être transformé en musée des Arts lyriques au cœur même du lieu historique du Festival d'art lyrique. Ce monument historique du XVIIe siècle connaît des problèmes de structure suffisamment sérieux pour qu'un bilan précis en soit effectué comme doivent être revus les circulations, issues, circuit électrique, etc., justifiant un diagnostic d'ensemble.

Des travaux pour le clos et le couvert de la **Bastide du Jas de Bouffan** sont en cours de mise en œuvre. Cette bastide est en effet menacée de dégradation alors qu'il s'agit d'un immeuble de premier intérêt pour la connaissance du peintre Cézanne comme des bastides et de leur exploitation au XIXe siècle. Un Projet scientifique et culturel doit être redéfini. Une Étude préalable avait été conduite en 2005 cependant celle-ci s'avère et dans les faits et réglementairement, aujourd'hui caduque. Un nouveau diagnostic d'ensemble accompagnant le nouveau projet est indispensable, il portera sur les constructions mais également sur le parc et les annexes.

Les façades de **l'hôtel de Gallice**, au 12 de la rue Pierre et Marie Curie sont dégradées et d'un aspect peu avenant lors que la reconquête de la qualité de cette rue est en cours du fait de la restauration

d'immeubles voisins. Un diagnostic des travaux utiles à la rénovation de ces façades permettra d'examiner les possibilités de restauration offertes dans les meilleurs délais.

Ces monuments sont tous classés au titre des monuments historiques et l'État (Direction régionale des affaires culturelles) qui assure le contrôle scientifique et technique des restaurations des monuments classés, a retenu dans sa programmation annuelle le principe de ces quatre diagnostics qui peuvent être provisionnés pour un montant total de cent soixante mille euros.

L'Etat, le Conseil Général apporteront leurs contributions pour respectivement traditionnellement de 40 et 25 %. Une aide complémentaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Communauté du Pays d'Aix, peut être espérée.

Aussi, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** de lancer la réalisation de ces quatre études préalables de diagnostic pour le Pavillon de Vendôme, l'Ancien Archevêché, la Bastide du Jas de Bouffan et l'hôtel de Gallice ;
- **AUTORISER**, Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Patrimoine à signer tous documents relatifs à ces études ;
- **DIRE** que la dépense correspondante provisionnée à hauteur de cent soixante mille euros sera imputée au budget de la Ville, chapitre 903 24 2031 698 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **SOLLICITER** le concours financier de l'État, le Conseil Général, La Région, la Communauté du Pays d'Aix et de tout autre partenaire public ou privé, au plus fort taux ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de ces sommes.

**2011.564 - POLITIQUE DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES -  
DIAGNOSTICS ET DEMANDES DE SUBVENTION**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 47</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**